

Communiqué n° 23

Selon la séance plénière du Conseil de la HEP du 4 mars 2015.

Information du Conseil

- Le Conseil de la HEP a accueilli les six nouveaux représentants du Corps des étudiants.

Information du Comité de Direction

- Admissions en formation : en 2014, un fléchissement des inscriptions pour la filière BP a été constaté notamment en raison de l'exigence de l'obtention du B2 au début de la formation. Il est important de maintenir un effectif suffisant de futurs diplômés pour répondre au besoin du terrain. La moyenne est d'environ 370 admis par année pour la filière BP. Pour 2014-15, il y a eu un peu moins de 280 inscriptions. Un groupe de promotion de la formation a été mis sur pied. Son public-cible sera les gymnasiens. Cette mesure appuie les actions déjà existantes : création d'affiches et participation à des manifestations de promotion des métiers. Un redressement net de la courbe des inscriptions a déjà pu être constaté.
- Changement du contexte politique de coordination de l'enseignement supérieur en Suisse et incidences pour la HEP dans les 3 ans à venir. Le 1^{er} janvier 2015, la Loi sur l'encouragement aux hautes écoles (LEHE) entre en vigueur. Les organes de coordination de l'ensemble de l'enseignement supérieur seront d'abord mis en place. Le financement de mesures est prévu pour 2017. Actuellement, dans cette phase de transition s'organise au plan politique, une conférence suisse des hautes écoles. Les HEP ne relèvent plus de la CDIP mais directement de la politique nationale. Donc, la COHEP qui était une chambre de la CDIP sort de ce champ et devient une chambre parmi d'autres du 2^e organe, la conférence des recteurs des hautes écoles. 3^e organe qui se met en place : un organe de validation des institutions qui exerce un rôle de contrôle auprès de chacune des institutions. Les HEP vont devoir poursuivre le travail de reconnaissance de diplôme auprès de la CDIP ainsi qu'une procédure d'accréditation. Les enjeux sont considérables puisque si l'accréditation n'est pas attribuée, c'est le titre de haute école qui tombe. D'ici 2022, il faut que chaque haute école ait fait au moins une procédure d'accréditation. Un travail de réflexion a été entrepris au sein du CD pour mettre en place les organes nécessaires à la HEP afin de mettre en place cette procédure d'accréditation dans les meilleurs délais. Le rapport devra donner des gages et montrer ce qui est fait au sein de l'institution. La mise en œuvre d'une première démarche consistant en une autoévaluation sera effective d'ici quelques semaines. Le CD aimerait au moins que le rapport d'autoévaluation ait été déposé d'ici à la fin de son mandat en 2018.

Lausanne, le 16 mars 2015 – ADF/pb